ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

baccalauréat

Question écrite n° 80153

Texte de la question

M. Christian Vanneste alerte M. le ministre de l'éducation nationale sur l'absurde pétition lancée par le Syndicat national des enseignements du second degré (SNES) contre l'inscription des mémoires de guerre du général de Gaulle au programme du bac littéraire. Cette pétition trahit évidemment des arrières-pensées politiques. Il aimerait connaître l'avis du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

La liste des oeuvres étudiées en littérature en classe terminale de la série L est établie par le groupe des lettres de l'inspection générale ; elle est renouvelée par quart ou moitié chaque année, selon la difficulté des oeuvres concernées. Selon le programme de référence publié en 2001, les objets d'étude et les oeuvres au programme doivent porter sur les quatre grands domaines suivants : les grands modèles littéraires - sources culturelles - y compris l'approche des mythes fondamentaux dans la littérature ; les langages, en particulier dans la relation du verbal et de l'image ; la littérature dans le débat d'idées ; la littérature contemporaine. Ainsi, l'étude du troisième volume des Mémoires de guerre de Charles de Gaulle (« Le Salut, 1944-1946 ») s'inscrit dans l'objet d'étude « littérature et débat d'idées - littérature et histoire » et permet « un dialogue cohérent avec les autres disciplines enseignées dans la série, en particulier la philosophie et l'histoire », pour reprendre les termes du programme. Charles de Gaulle y donne en effet sa vision d'une période historique essentielle pour comprendre l'histoire de la France et de l'Europe, en relation avec l'étude du monde contemporain en histoire en classe terminale. Sur un plan littéraire, la lecture de cette oeuvre amène à étudier l'écriture autobiographique et un grand genre littéraire, les mémoires : de Gaulle s'inscrit en effet dans la lignée d'auteurs antiques comme Tacite ou César et dans la tradition française du duc de Saint-Simon, du cardinal de Retz ou encore de Chateaubriand. Son étude enrichit ainsi la culture littéraire des élèves et développe leurs capacités à « contextualiser oeuvres et textes » et à « comprendre et interpréter les textes selon leurs formes et leurs contextes ». Le tome III des Mémoires de guerre permet notamment l'analyse des portraits de grandes figures historiques, comme Churchill, Staline ou Roosevelt. L'écriture de de Gaulle présente d'indéniables qualités littéraires : elle se caractérise par sa clarté, son rythme propre, une éloquence et une rhétorique marquées par une solide culture et une familiarité avec les grands auteurs classiques, des accents lyriques ou épiques, autant d'éléments susceptibles de faire l'objet de riches analyses en cours de littérature. Cette oeuvre est remarquable aussi par sa composition, autre objet possible d'analyses à mener en classe. Ce choix est conforme à l'esprit et à la lettre du programme de littérature en vigueur, dicté par des raisons littéraires, et c'est pourquoi l'étude de cette oeuvre est inscrite au programme limitatif de littérature en classe terminale de la série L à la rentrée 2010.

Données clés

Auteur : M. Christian Vanneste
Circonscription : Nord (10e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 80153

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE80153

Rubrique : Enseignement secondaire
Ministère interrogé : Éducation nationale
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 8 juin 2010, page 6247
Réponse publiée le : 2 novembre 2010, page 12057